

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AVIVA INVESTORS ACTIONS EURO

PART ID - ISIN : FR0011049535

AVIVA INVESTORS FRANCE - GROUPE AVIVA



Objectifs et politique d'investissement :

▪ Classification de l'OPCVM :

-

▪ Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice EURO STOXX® en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) et en investissant sur les marchés d'actions de la zone Euro.

- Le portefeuille sera construit selon le processus de gestion suivant :

• Dans un premier temps, le processus de gestion se fondera sur une analyse macro-économique permettant de déterminer le poids dans le portefeuille de chaque secteur économique. Les valeurs seront ensuite sélectionnées à partir de plusieurs critères comme leur potentiel de valorisation, les perspectives de croissance de la société émettrice ou encore la qualité de son management.

Le portefeuille pourra être investi à hauteur de 60% minimum et jusqu'à 100% de son actif net en actions et titres de capital. Les titres détenus relèveront de grosses et moyennes capitalisations. Ils seront libellés en euro et dans la limite de 10% de l'actif net, en autres devises.

• Dans un second temps, l'application du filtre ISR Best-in-Class sélectionnera les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers d'investissement éligible : 20% des valeurs les plus mal notées en ESG (Environnement, Social, Gouvernance) par secteur sont à tout moment exclues.

La société de gestion s'appuie entre autre sur un prestataire externe pour sélectionner les titres selon les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) mais reste seule juge de la décision d'investissement, étant précisé qu'elle peut s'écarter de l'indice de référence.

Elle s'appuie également sur une expertise interne de notation extra financière mis à la disposition du gérant.

Les titres vifs intégrant des critères ESG représentent 90% des titres en portefeuille.

Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI) ne disposant pas d'un score ESG.

▪ Caractéristiques essentielles :

- La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs ou de fonds.

- Les principales catégories d'instruments financiers dans lesquelles l'OPCVM peut investir sont les actions et titres donnant

accès au capital, les titres de créance et instruments du marché monétaire, les instruments dérivés ainsi que les instruments intégrant des dérivés.

- Les titres de créance et instruments du marché monétaire détenus dont la durée de vie restant à courir lors de l'acquisition est supérieure à six mois ne pourront représenter plus de 40% de l'actif net. Ils pourront relever indifféremment du secteur public ou du secteur privé de la zone Euro ou dans la limite de 10% de l'actif net, d'autres zones géographiques. La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8.

▪ Indicateur de référence :

- L'OPC est géré activement. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur

- L'indicateur de référence de l'OPCVM est l'indice EURO STOXX®, indice action composé des principales capitalisations de la zone euro, libellé en euro, présentes dans l'indice Stoxx® Europe 600. Il est calculé et publié par Stoxx Limited (cours de clôture - dividendes nets réinvestis).

▪ Modalités de souscription-rachat :

- L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, chaque jour de bourse, auprès du centralisateur BNP Paribas Securities Services (Les Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

- La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.

- Cette classe de parts distribue son résultat net et capitalise et/ou distribue ses plus-values réalisées.

▪ Autres informations :

Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés pour exposer et/ou couvrir l'OPCVM aux marchés des actions, des taux et des devises. Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. La performance de l'OPCVM résulte de l'encaissement des dividendes versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.

- La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

▪ Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites :

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions et de taux.

- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

▪ Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par l'OPCVM n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.

- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque de contrepartie** : le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

- **Impact de l'utilisation de produits dérivés et de produits intégrés des dérivés** : l'utilisation de ces instruments expose l'OPCVM à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre. Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.avivainvestors.fr.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|------------|
| Frais d'entrée | 4% maximum |
| Frais de sortie | Néant |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourrait payer moins de frais.

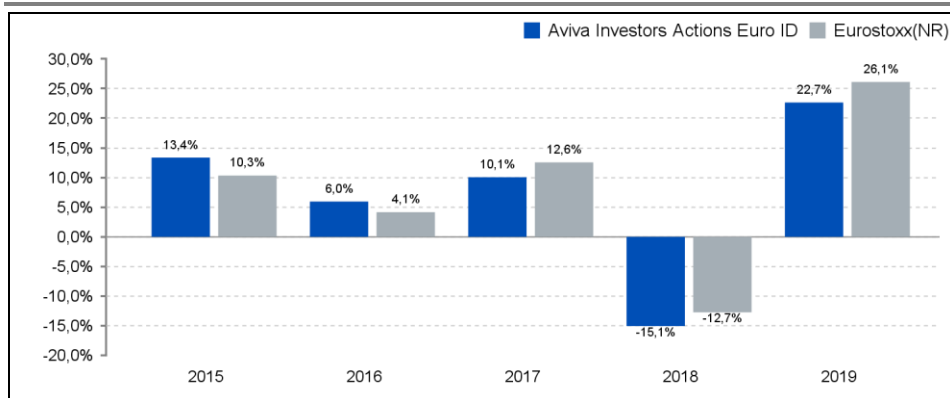
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.avivainvestors.fr.

| Frais prélevés par le fonds sur une année | |
|--|-------|
| Frais courants | 0,50% |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées :



Avertissements et commentaires :

Cette classe de parts a été créée le 23/05/2011.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes / coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Source : Aviva Investors France, Engine Europerformance

Au 29/06/2018 : la stratégie d'investissement ayant été modifiée, les performances passées ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques :

▪ **Dépositaire :** Société Générale S.A

▪ **Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM, ainsi que sur les autres catégories de parts :**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Aviva Investors France
Service Juridique
14 rue Roquépine - 75008 PARIS - FRANCE
dirjur@avivainvestors.com

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : www.avivainvestors.fr.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet www.avivainvestors.fr et un exemplaire pourra être mis à disposition gratuitement et sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 avril 2020.

Cet OPCVM est agréé et réglementé en France par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion Aviva Investors France est agréée et réglementée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Aviva Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Aviva Investors France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris.